

Situation des droits de l'homme

Principales tendances

Rapport trimestriel : Juillet - Septembre 2023

Violences des gangs entre juillet et septembre 2023

Zone-metropolitaine de Port-au-Prince et ses environs



Violences des gangs entre juillet et septembre 2023

A travers Haiti



Principaux enseignements

- Avec 2.161 personnes tuées, blessées et enlevées, le troisième trimestre 2023 a enregistré une augmentation de 16% de victimes des groupes criminels, par rapport au trimestre précédent (avril - juin 2023), portant le total des victimes à plus de 5.650 depuis le début de l'année 2023.
- Les enlèvements ont augmenté de plus de 96% sur le plan national et de 166% dans le département de l'Artibonite par rapport au trimestre précédent.
- Les gangs lourdement armés ont mené des attaques coordonnées de forte intensité à travers la capitale.
- La violence populaire issue du mouvement « Bwa Kalé » et des lynchages a diminué et est principalement documentée en dehors de la capitale.
- La violence sexuelle continue d'être utilisée par les gangs comme une arme contre la population de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et de l'Artibonite.
- Le recrutement d'enfants au sein des gangs reste très préoccupant.

I. Violence armée

Au cours du troisième trimestre 2023 (juillet-septembre), le Service de droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a recensé plus de 2.161 victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements dans tout le pays ; les hommes représentant 76% des victimes, les femmes 22% et les enfants 2%. Cela représente une augmentation de 16% par rapport au trimestre précédent (avril-juin).

Malgré l'annonce de rapprochements ou d'une trêve¹ entre certains gangs de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, le département de l'Ouest a continué d'enregistrer le plus grand nombre de personnes tuées, blessées et enlevées (67% des victimes).

En parallèle, la violence a aussi fortement augmenté dans le département de l'Artibonite, qui représente désormais 27% du total des victimes enregistrées, (contre 13% au trimestre précédent). Il est à noter que le nombre d'enlèvements dans le département de l'Artibonite a dépassé celui observé dans le département de l'Ouest. De manière tout aussi préoccupante, dans certaines zones de la capitale, les gangs ont intensifié leurs attaques coordonnées pour tenter de prendre le contrôle de nouveaux espaces. Au cours de ces attaques, faisant preuve d'une extrême brutalité, leurs membres ont tué, sans discrimination, des personnes qui tentaient de fuir, y compris des enfants, ont violé collectivement des femmes et des jeunes filles dans leurs résidences (*voir ci-dessous*) et ont détruit de nombreuses habitations et bâtiments. Face à la faible réaction de la police et la crainte de l'expansion territoriale des gangs, les « groupes d'autodéfense » ont continué d'opérer, et des lynchages par la population contre des membres ou présumés membres de gangs ont été documentés.

¹ Entre juillet et septembre 2023, plusieurs membres de gangs ont annoncé des trêves. Dans le cadre de l'une d'entre elles datant du 23 septembre, appelée « viv ansanm » (un terme en créole haïtien qui signifie « vivre ensemble »), ils ont déclaré qu'ils cesseraient leurs attaques contre la population.

Victimes de meurtres et de blessures

Au cours du troisième trimestre 2023, au moins 1.576 personnes ont été tuées ou blessées dans le contexte de la violence des gangs. Un grand nombre d'entre elles ont été atteintes lors d'attaques de grande envergure, menées notamment par les gangs de la coalition du G-Pèp, sur des quartiers comme Carrefour Feuilles (Port-au-Prince), Meyer (Croix-des-Bouquets), et Carradeux (Tabarre).

Si certaines de ces offensives ont été menées pour gagner des territoires sous l'influence de groupes rivaux et étendre leurs activités criminelles, d'autres l'ont été pour renforcer le contrôle d'axes routiers, afin de faciliter le transport de victimes d'enlèvements vers leurs bases.

Attaques de grande envergure menées par les gangs pendant le troisième trimestre 2023		
Lieu	Nombre de personnes tuées et blessées	Durée
Meyer (commune de Croix-des-Bouquets, département de l'Ouest)	60	1 jour
Carrefour Feuilles, Savane Pistache et Decayette (commune de Port-au-Prince, département de l'Ouest)	40	8 jours
Truitier, Dumornay, Carradeux, Tabarre 52, Tabarre 70 et Maïs Gaté (commune de Tabarre, département de l'Ouest)	11	26 jours

De son côté, la coalition « G-9 en famille et alliés » a tenté de consolider son emprise sur des axes et zones menant à des endroits névralgiques de la capitale, comme l'Autorité portuaire nationale (APN) et les entrepôts

d'entreprises d'importation et d'exportation. Cette tactique s'est notamment matérialisée par le meurtre de membres de cette coalition qui s'attaquaient à des camions ou des biens censés être « protégés » par cette même coalition. À titre d'exemple, le 26 septembre, le chef du gang Carrefour Drouillard et onze de ses membres ont été tués par leurs alliés parce qu'ils détournaient des camions appartenant à des entreprises qui bénéficiaient, semble-t-il, de la « protection » du G-9.

D'autres incidents violents ont également été documentés dans le département du Centre en relation avec d'importants trafics illicites, comme celui des armes et de la drogue. Ainsi, entre le 22 et le 26 septembre 2023, dans la commune de Saut d'Eau (département du Centre), plus de 77 personnes ont été tuées ou blessées, au cours d'une attaque des membres du gang de Village de Dieu, venus récupérer, selon certaines sources, une importante cargaison de drogue, et suite aux représailles subséquentes d'un groupe « d'auto-défense » accompagné de la police.

Dans le département de l'Artibonite, les attaques des groupes criminels ont été encore plus violentes que celles documentées au cours du deuxième trimestre 2023. Les ouvriers agricoles et les véhicules de transport en commun ont fréquemment été ciblés dans les communes de l'Estère, de Liancourt et de Petite Rivière de l'Artibonite.

Dans les zones sous leur contrôle, les gangs s'érigent de manière croissante en détenteurs de la violence et en médiateurs des relations entre les résidents. Des exécutions ou des captivités de personnes contestant leur autorité ou refusant de se plier à leurs injonctions sont régulièrement signalées. À titre illustratif, au cours des mois d'août et de septembre, dans le quartier de Brooklyn (commune de Cité soleil), au moins 19 personnes, dont six enfants, ont été tuées par des membres de gangs comme punition pour « mauvaise conduite ». Parmi les victimes, il y avait un garçon de 8 ans qui a été tué pour avoir giflé un membre de gang au cours d'un jeu.

Au cours de la période considérée, les groupes « d'autodéfense » et les lynchages par la population ont tué moins de personnes, en comparaison du second trimestre (168 contre 238). Si ces meurtres, désormais essentiellement documentés en dehors de la capitale, ciblaient initialement des membres ou présumés membres de gangs, ils touchent de manière

croissante des individus soupçonnés de délits de droit commun tels que le vol ou le viol. Ce phénomène demeure très préoccupant, dans la mesure où il illustre la faiblesse des autorités policières et judiciaires à protéger les populations. Lors des attaques sur les quartiers de Carrefour-Feuilles (Port-au-Prince) et Bon Repos (Croix-des-Bouquets), les groupes « d'autodéfense » se sont opposés aux gangs pendant plusieurs jours en raison de la faiblesse des interventions de la police.

Enfin, au cours du troisième trimestre, au moins sept policiers ont été tués ou blessés, tandis qu'au moins 458 membres de gangs ont été tués, dont 210 par la police et quatre par le commissaire de gouvernement de Miragoâne².

Enlèvements

Au moins 585 personnes ont été enlevées au cours du troisième trimestre 2023. Ceci correspond, sur le plan national, à une augmentation de près de 96% par rapport au trimestre précédent (298). Les enlèvements ont augmenté de 166% dans le département de l'Artibonite par rapport au trimestre précédent (de 142 à 378). Cette hausse fulgurante est directement liée à l'augmentation des attaques sur les véhicules de transport en commun circulant sur les principaux axes routiers. Dans une moindre mesure, des personnes ont également été enlevées sur leur lieu de travail et dans le cadre d'attaques contre des villages. Tous ces enlèvements sont une source importante de revenus pour les gangs, car les libérations ne se réalisent qu'en contrepartie de rançons.

De plus, lors de ces enlèvements, les femmes et jeunes filles risquent souvent de subir de violences sexuelles. À titre d'exemple, le 9 juillet, une jeune fille de 17 ans qui voyageait dans un véhicule de transport en commun sur la route nationale n° 1 a été enlevée au niveau de La Croix Périsse (commune de l'Estère) avec 27 autres personnes, puis violée collectivement par six membres d'un même gang.

Violences Sexuelles

Les violences sexuelles ont continué d'être utilisées par les gangs comme une arme pour punir les populations et étendre leur contrôle territorial. Chaque attaque contre des quartiers à conquérir s'accompagne d'abus sexuels. À titre d'exemple, entre le 11 août et 14 septembre, au moins cinq femmes vivant dans le quartier de Carrefour-Feuilles ont été violées à l'intérieur de leur résidence. L'une d'entre elles a été tuée et son corps brûlé après avoir été violée.

Un mode opératoire similaire a été documenté dans le département de l'Artibonite. Ainsi, le 4 août, lors d'une attaque du gang Gran Griff contre la population de Liancourt, trois filles ont été violées à leur domicile.

Enfants victimes de la violence des gangs

À l'instar des mois précédents, les enfants n'ont pas été épargnés par la violence des groupes criminels. Au moins 36 enfants ont été tués ou blessés pendant la période de référence, dont certains avaient à peine 8 ans. La plupart de ces victimes se trouvaient dans leurs maisons ou dans les rues de leur quartier au moment de ces incidents. Des bâtiments scolaires et des orphelinats ont également été ciblés. Par exemple, le 18 août, une quarantaine d'enfants hébergés dans un orphelinat à Rosembert (commune de Croix-des-Bouquets) ont été contraints de fuir lorsque le gang de Canaan a attaqué leur quartier. Peu après, les locaux de cette institution ont été saccagés et volés.

En outre, au cours de cette période, le SDH a approfondi ses enquêtes sur la question du recrutement des enfants au sein des gangs. Dans ce cadre, dix garçons associés à des gangs, âgés de 15 à 17 ans, ont été rencontrés et interviewés. Ils ont décrit en détail leur rôle d'informateurs ou « d'antennes », comme on les appelle localement, pour faciliter les enlèvements et les vols.

Ils ont aussi expliqué que le manque d'opportunités économiques et sociales, y compris l'accès limité aux écoles, et l'insécurité alimentaire,

² À la fin du troisième trimestre 2023, malgré quelques efforts déployés par le ministère de la Justice et de la sécurité publique pour enquêter sur les exécutions attribuées au

commissaire du gouvernement de Miragoâne et de le poursuivre, celui-ci est toujours en activité.

sont des facteurs déterminants de leur recrutement au sein des gangs. Ces derniers leur distribuent régulièrement de la nourriture et un peu d'argent. Plusieurs enfants ont indiqué qu'ils souhaitaient quitter les gangs, mais qu'ils en étaient empêchés par peur de représailles des chefs de gangs mais aussi de leur communauté. En effet, des enfants, ayant tenté de s'éloigner des gangs, ont été recherchés et tués.

Impact socio-économique

La violence des gangs a continué d'avoir un impact sur les droits économiques et sociaux de la population. Dans certains quartiers des communes de Croix-des-Bouquets et de Port-au-Prince (département de l'Ouest), les automobilistes, les passants et les vendeurs ambulants sont régulièrement victimes d'extorsion et de vols dans les rues et aux « points de contrôle » improvisés par les gangs le long des routes principales.

Les gangs détournent aussi régulièrement des camions transportant des marchandises. Au cours du troisième trimestre, au moins 34 camions de marchandises ont été détournés, principalement dans les communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas et Port-au-Prince (département de l'Ouest). Les marchandises volées sont vendues sur les marchés locaux ou distribuées aux membres des gangs en guise de « rémunération ». Les détournements de camions sont également une forme d'extorsion pour forcer les entreprises qui en sont propriétaires à payer des « taxes illégales », pour ne pas être attaquées.

En outre, entre juillet et septembre, plus de 600 maisons et entreprises ont été vandalisées, volées ou incendiées par des gangs, la plupart dans le cadre d'attaques de forte intensité. Cinq commissariats de police ont également été incendiés.

Par ailleurs, selon une pratique devenue courante dans certaines zones rurales de l'Artibonite, des membres de gangs ont occupé à la mi-août environ 300 hectares de terres, appartenant à des agriculteurs dans la

localité de Laverdure (commune de Petite Rivière de l'Artibonite), et ont exigé une importante somme d'argent pour quitter la zone.

Les différentes formes de violence des gangs ont aussi provoqué d'importants mouvements de personnes déplacées qui ont rejoint des sites de fortune ou des familles d'accueil, ajoutant par la même occasion une forte pression économique et sociale sur ces familles ou zones d'accueil. À titre illustratif, en moins de trois jours, au courant du mois d'août, au moins 5.000 personnes ont fui le quartier de Carrefour-Feuilles (Port-au-Prince)³.

II. Lutte contre l'impunité

Globalement, le système judiciaire est resté largement dysfonctionnel en raison de la violence, mais aussi de la persistance de problèmes structurels, notamment la corruption et l'ingérence politique. Des mesures ponctuelles et positives ont toutefois été notées.

Fonctionnement du pouvoir judiciaire

Les Palais de justice de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets ne sont plus opérationnels depuis les attaques de leurs bâtiments en juin et juillet 2022. Depuis lors, les autorités gouvernementales n'ont pris aucune décision de relocalisation, ni de renforcement de la sécurité autour de ces bâtiments dont certains seraient toujours occupés par des membres de gangs. Face à cette situation, le tribunal et le parquet de Port-au-Prince continuent à occuper temporairement un espace réduit, prêté par l'Office de la Protection du Citoyen (OPC). Cependant, les magistrats ne peuvent s'y rendre que trois jours par semaine, ce qui est loin d'être suffisant au regard du nombre de dossiers à traiter. Les magistrats de Croix-des-Bouquets, quant à eux, continuent à travailler dans un espace exigu au sein de la mairie de Tabarre.

³ Au total, 35364 personnes ont été déplacées au cours du trimestre, selon l'Organisation Internationale pour les Migrations IOM.

Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 30 septembre, 11.784 personnes étaient détenues dans les prisons haïtiennes, soit une diminution de 0,2% par rapport au trimestre précédent. Parmi les personnes détenues, 84% étaient en détention provisoire. Le taux d'occupation des cellules dépassait 331%. Au cours du trimestre, 73 détenus sont décédés, la plupart en raison de maladies causées par la malnutrition.

Le SDH a poursuivi son appui aux séances d'habeas corpus et aux audiences spéciales qui ont facilité la libération de 31 personnes, détenues illégalement pour des délits mineurs dans les prisons du Cap Haïtien et des Gonaïves. Ce nombre s'ajoute aux 291 personnes déjà libérées suivant la même approche depuis octobre 2022 (lorsque le SDH a lancé cette initiative en appui aux autorités judiciaires).

Les audiences correctionnelles et criminelles se sont intensifiées pendant les vacances d'été à travers les différentes juridictions du pays, profitant de la levée des grèves de plusieurs acteurs de la justice. Le SDH n'a pas pu obtenir le nombre exact d'affaires jugées au cours du troisième trimestre. Toutefois, une organisation nationale de défense des droits de l'homme a publié un rapport⁴ indiquant qu'au cours de l'année judiciaire 2022-2023, 417 cas ont été traités par les tribunaux, contribuant à la libération de 221 personnes. Le faible nombre d'affaires traitées et le taux de condamnation soulèvent aussi la question de l'impact des audiences correctionnelles et criminelles sur la surpopulation carcérale.

Lutte contre la corruption

Le 17 juillet, un substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a été mis à disposition sans solde par le ministère de la Justice et de la sécurité publique (MJSP) pour avoir libéré, sans décision de justice, un individu qui faisait l'objet d'une enquête pour corruption. Ce substitut a ensuite été inculpé pour abus de pouvoir. Par ailleurs, le 27 septembre, le juge d'instruction de Port-au-

Prince, Jean Wilner Morin, a rendu une ordonnance de renvoi concernant cinq responsables de la Caisse d'assistance sociale (CAS) devant le tribunal correctionnel pour y être jugés pour corruption. Parmi les personnes renvoyées figurent l'actuel ministre des Affaires sociales et du travail et plusieurs autres membres de la direction de la CAS. Deux des accusés sont en détention depuis avril 2023.

Lutte contre le trafic d'armes

Deux affaires liées au trafic d'armes et de munitions ont été instruites. Le 12 septembre, Walter Voltaire Wesser, un juge d'instruction de Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), a rendu une ordonnance de renvoi dans une affaire de trafic présumé d'armes et de munitions qui aurait eu lieu en juillet 2022 dans ce même département du Nord-Ouest avec des ramifications sur Port-au-Prince. Cette ordonnance inculpe deux fonctionnaires de la justice dont l'ancien commissaire du gouvernement de Port-de-Paix et l'ancien directeur des affaires judiciaires du ministère de la Justice et de la sécurité publique, ainsi que l'ancien secrétaire de l'Ordre du Barreau de Port-au-Prince.

Dans une seconde affaire, le 29 septembre, le juge d'instruction, Marthel Jean Claude, a inculpé onze personnes pour trafic d'armes et de munitions, de fausse monnaie et d'association de malfaiteurs, à la suite de la saisie en juillet 2022 d'un conteneur rempli d'armes et de munitions qui était destiné, selon certaines sources, à l'Église épiscopale d'Haïti. Cependant, l'ordonnance a requis un non-lieu pour les hauts responsables de l'Église.

Cas emblématiques

L'impunité pour les graves violations des droits de l'homme commises par le passé reste une préoccupation majeure.

Dans le cas emblématique du massacre de La Saline en 2018, le 23 juin 2023, Fednel Monchery, un ancien directeur général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) a fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction pour défaut de s'être

⁴ Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) (11 octobre 2023) « Fonctionnement de l'appareil judiciaire haïtien au cours de l'année 2022-2023 »,

disponible sur : <https://web.rnddh.org/fonctionnement-de-lappareil-judiciaire-haitien-au-cours-de-lannee-2022-2023/> (dernière visite : 26 octobre 2023)

présenté pour répondre aux accusations portées contre lui. Un ancien maire de Port-au-Prince a également été entendu par ce même juge d'instruction le 17 juillet, puis est reparti libre. Le contenu des auditions n'étant pas rendu public, aucune autre information n'a été divulguée.

Selon les informations disponibles, il n'y a eu aucune action prise dans les dossiers concernant les massacres de Grand Ravine (2017), de Bel Air (2019) et dans l'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020).

Dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 28 août, deux des 18 anciens militaires colombiens détenus au pénitencier national pour leur implication présumée dans cet assassinat ont été interrogés par le juge d'instruction en charge de l'affaire. Il s'agit de la première audition de ces détenus, depuis leur arrestation quelques jours après l'assassinat en juillet 2021. Dans le cadre de l'enquête menée par les autorités des États-Unis, le 7 septembre, Germán Rivera, un officier de l'armée colombienne à la retraite, a plaidé coupable de conspiration et de soutien au complot d'assassinat du Président Moïse. Sa peine devrait être prononcée le 27 octobre. Il risque la prison à vie, une peine qui a déjà été infligée en juin 2023 à un co-accusé, Rodolphe Jaar, dans le cadre de cette affaire.

Enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par des policiers

Un soutien a été apporté aux enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme impliquant des membres de la police nationale d'Haïti. Entre le 1er juillet et le 22 septembre, 34 enquêtes ont été ouvertes concernant 36 agents de police. Au cours de la même période, cinq enquêtes ont été conclues, aboutissant à un renvoi et à une suspension. Sur les cinq affaires ayant fait l'objet d'une enquête, une seule a été transmise aux autorités judiciaires en vue de poursuites pénales.

Sanctions et interdictions de voyager

En septembre, la République dominicaine a pris des mesures pour empêcher l'entrée sur son territoire à neuf acteurs économiques et politiques haïtiens, au motif qu'ils représentent une « menace » pour les intérêts et les institutions dominicains. Cette mesure intervient dans le

contexte d'une crise diplomatique et de la fermeture de la frontière entre la République dominicaine et Haïti au mois de septembre.

Toujours au mois de septembre, le Canada a imposé de nouvelles sanctions à l'encontre de trois individus appartenant à l'élite politique et économique d'Haïti, considérés responsables d'avoir alimenté la violence en Haïti. Cela porte à 28 le nombre total de personnes sanctionnées par le Canada.

Les États-Unis ont également imposé des restrictions de visa à au moins cinq fonctionnaires haïtiens et aux membres de leur famille.

III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Au cours du troisième trimestre 2023, le SDH a continué à soutenir les autorités nationales et les organisations de la société civile pour assurer le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme.

Soutien à la société civile

Dans le cadre d'un projet de lutte contre la corruption, financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (PBF), le SDH a fourni un soutien technique et financier à quatre organisations nationales de défense des droits de l'homme pour mener des activités de sensibilisation contre la corruption à travers le pays. Des dialogues communautaires, des conférence-débats, des campagnes radio, un procès simulé et des activités théâtrales, ont ainsi été organisés dans les départements de l'Artibonite, Centre, Grand'Anse, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud et Sud-Est.

Soutien à la police

Au cours du trimestre, le SDH a également soutenu la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), en étroite collaboration avec la Division de la police des Nations Unies (UNPOL), dans la formation de leurs personnels sur les principes des droits de l'homme. En août, le SDH a soutenu l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) sur l'organisation d'un atelier portant sur le leadership, le commandement et les droits de l'homme, qui a réuni 60 commandants de police du département de l'Ouest

Par ailleurs, l'IGPNH a aussi été soutenue par le SDH pour organiser deux sessions de sensibilisation sur la lutte contre la corruption au sein de la police qui se sont tenues en septembre à Port-au-Prince. Des sessions seront également organisées en octobre dans des villes de province, notamment à Les Cayes (département du Sud) et à Jérémie (département de Grand'Anse).

Soutien aux autorités judiciaires

Les 19 et 20 septembre, le SDH a appuyé le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et l'École de la Magistrature Haïtienne (EMA) pour le lancement d'une formation sur les techniques d'enquête en matière de violences sexuelles au Cap Haïtien (département du Nord). Dispensée par des magistrats formateurs, cette initiative a réuni des participants issus des juridictions des tribunaux de Première Instance du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté (département du Nord-est) et de Grande-Rivière-du-Nord (département du Nord). La prochaine formation se déroulera à Les Cayes au cours du prochain trimestre.

Soutien au Comité Interministériel des Droits de la Personne

Dans le cadre de la campagne d'information sur les recommandations du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU), le SDH et le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) ont organisé un atelier de sensibilisation le 5 septembre à Jacmel (département du Sud-Est), destiné aux organisations de la société civile et aux entités étatiques. Une session similaire a été organisée aux Gonaïves, le 13 septembre. Il s'agissait de la dernière session tenue dans le cadre de cette campagne qui a débuté en juin 2023 et qui a couvert les départements de l'Artibonite, Centre, Grand'Anse, Nippes, Nord, Nord-Est et Sud.

Protection

Entre juillet et septembre, grâce aux Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) des Nations Unies, le SDH a pu fournir des réponses en matière de protection à 394 personnes en situation d'extrême vulnérabilité. Ces réponses ont pris diverses formes : appui aux victimes de violences sexuelles pour qu'elles accèdent aux soins médicaux et à un conseil juridique ; prise en charge de médicaments pour les femmes enceintes ;

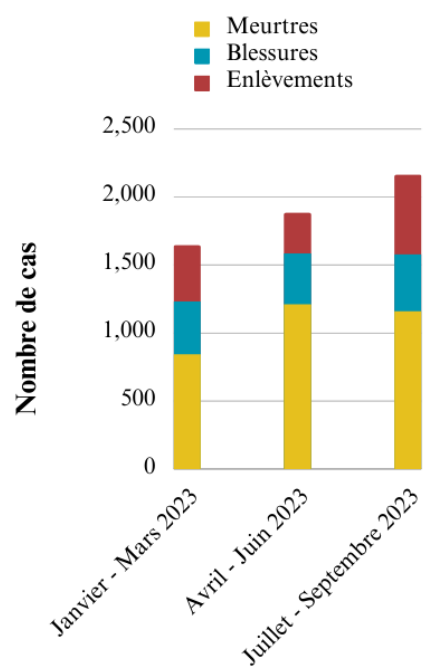
aide au déplacement pour les personnes à risque vivant avec un handicap ; et prise en charge des frais de communication pour contacter les services d'intervention. Le SDH a également référé 3.205 cas de victimes d'incidents de protection.

Recommandations :

- *À la communauté internationale* : maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement de la mission multinationale d'appui à la sécurité dans des conditions conformes aux normes et standards des droits de l'homme, telle qu'elle a été adoptée par la résolution 2699 (2023) du Conseil de Sécurité.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec le soutien des pays de la région, lutter contre le trafic et le détournement illicite d'armes à feu et de munitions.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec le soutien de la communauté internationale, rétablir les services et les projets sociaux, en particulier pour les jeunes vulnérables vivant dans les zones contrôlées par les gangs.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec le soutien de la communauté internationale, soutenir le système judiciaire, en particulier en établissant des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre la corruption et les crimes de masse, y compris ceux qui impliquent des violences sexuelles.

Annexe – Tableaux

Évolution temporelle des incidents liés aux gangs



Évolution des enlèvements par zone

